

# SEANCE DU 18 mars 2021

## COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020

### COMMUNE :

<u>section de fonctionnement</u>		<u>section d'investissement</u>	
• résultat antérieur reporté	361 089.83 €	• résultat antérieur reporté	-140 895.71 €
• recettes	898 777.16 €	• dépenses	327 094.03 €
• dépenses	662 218.28 €	• recettes	396 273.44 €
<b>résultat excédent</b>	<b>597 648.71 €</b>	<b>résultat déficit</b>	<b>- 71 716.30 €</b>

résultat global de l'exercice : 525 932.41 €

### LOGEMENTS SOCIAUX :

<u>section de fonctionnement</u>			
• recettes	53 272.91 €	• résultat antérieur reporté	- 28 821.64 €
• dépenses	28 041.52 €	• dépenses	25 231.39 €
<b>résultat excédent</b>	<b>25 231.39 €</b>	• recettes	28 821.64 €
		<b>résultat déficit</b>	<b>- 25 231.39 €</b>

#### section d'investissement

résultat global de l'exercice 0.00 €

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

### COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020

- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :

- au titre des exercices antérieurs : 361 089.83 €

- au titre de l'exercice arrêté : 236 558.88 €

soit un résultat à affecter de 597 648.71 €

Considérant POUR MEMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 171 538.25 €

- résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser : - 71 716.30 €

- solde des restes à réaliser en investissement..... - 58 700.89 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE

- besoin à couvrir : 130 417.19 €

- solde..... 467 231.52 €

AFFECTE en réserve (compte 1068) : ..... 130 417.19 €

AFFECTE à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) .... 467 231.52 €

### LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :

- au titre de l'exercice arrêté : 25 231.39 €

soit un résultat à affecter de 25 231.39 €

Considérant POUR MEMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 27 193.00 €

- résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser : - 25 231.39 €

- solde des restes à réaliser en investissement..... 0.00 €

## AFFECTATION OBLIGATOIRE

- besoin à couvrir : 25 231.39 €

- solde.....	0.00 €
AFFECTE en réserve .....	25 231.39 €
AFFECTE à l'excédent de fonctionnement reporté ....	0.00 €

## **INVESTISSEMENTS 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste des investissements issue des travaux de la commission finances.

Ces investissements seront intégrés au budget 2021 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal.

- Etude CAUE pour la requalification de la place du village 2 000.00 €
- Droits d'utilisation des logiciels de gestion 3 856.00 €
- Acquisition terrain pour Maison de Retraite 100 000.00 €
- Reprise des concessions au cimetière 4 500.00 €
- Opération mairie (chauffage, menuiseries, isolation) 39 800.00 €
- Chauffe-eau mairie 1 575.20 € (en attente d'un autre devis)
- Local boxe 75 000.00 €
- Panneaux 3 200.00 €
- Clôture rigide école 1 500.00 €
- Ordinateur portable mairie 665.00 €
- Décoration de Noël (guirlande 5 mètres) 86.40 €
- Photocopieur école 2 000.00 €
- Lecteurs CD externes école 150.00 €
- Téléphone école 2 000.00 €
- Mobilier école 2 000.00 €
- Petits investissements école 100.00 €
- Matériel EPS et musique école 1 000.00 €
- Jeux et matériel éducatifs école 1 200.00 €
- Voirie 40 000.00 €

**Soit un total de 278 732.60 €**

### **EXTENSION LOCAL BOXE - Devis**

Concernant les travaux de rénovation et d'extension du local dédié à la boxe, Madame le Maire présente les devis établis et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis suivants :

- *maçonnerie (2 devis demandés, 2 reçus)*
  - SARL GIMER 6 023.00 € HT
  - SAS CHALAT 9 191.26 € HT

La société GIMER, la moins-disante, a été retenue pour un montant de 6 023.00 € HT.

- *isolation bâtiment existant et extension en ossature bois (3 devis demandés, 2 reçus)*
  - SAS LINÉA 39 014.87 € HT
  - SARL MARIÉ 30 970.57 € HT

La société LINÉA, présentant une offre plus adaptée (bâtiment non solidaire et hauteur extension), a été retenue pour un montant de 39 014.87 € HT.

- *Menuiseries (2 devis demandés, 1 reçu)*
  - M. LAIGNEAU Alain 19 484.49 € HT
- *Ouverture paroi*
  - RAMEAU 495.00 € HT

## **BUDGET – Mandatement en investissement avant vote**

Le Conseil Municipal autorise le mandatement, avant le vote du budget, dans la limite de 25 % du budget de l'année précédente, les dépenses suivantes en section d'investissement du budget communal :

la facture SEGILOG pour la partie concernant la cession du droit d'utilisation des logiciels de gestion d'un montant TTC de 3 855.60 €

## **ECOLE – Participation aux dépenses de fonctionnement**

Conformément à la délibération en date du 17 juillet 1998, le Conseil Municipal fixe le tarif pour l'année scolaire 2020/2021 à :

- 1 157.15 € par enfant scolarisé en maternelle,
- 343.98 € par enfant scolarisé en primaire.

## **ESPACE VERT RUE DES ERABLES – Facturation prestation tonte**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande adressée par le propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 526 sise rue des Erables qui intègre un espace vert à cheval sur la parcelle cadastrée section n° B n° 477 appartenant à la commune.

Le propriétaire n'habitant pas sur place, fait intervenir une entreprise d'espaces verts pour une quarantaine de mètres carrés de surface et souhaiterait que la commune puisse tondre la partie lui appartenant en même temps qu'elle tond la sienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la commune tonde la totalité de l'espace vert et facture la prestation au propriétaire pour un montant de 150 € TTC/an.

## **CHEMIN DE LA NESLIERE – Vente partie VC 205**

M. Julien JUGLET demeurant au lieu-dit « La Neslière » a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la VC 205 desservant son exploitation.

Cette portion correspond à la partie comprise entre la limite des parcelles ZW n° 9 et ZW n° 27, et l'extrémité de la voie située sur la propriété de M. Julien JUGLET (ZW n° 26), soit environ 644 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, consent à céder la partie de la VC 205 souhaitée, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur, et fixe le montant de la vente à 2.50 €/m<sup>2</sup>

## **PERSONNEL – Modification temps de travail**

Suite à la mise à jour du temps de travail des agents annualisés, Madame le Maire informe qu'il y a lieu de modifier le temps de travail des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- **Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe** : le temps de travail est ramené de 32 h 40 mn à **32 h 13 mn**
- **Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe** : le temps de travail passe de 21 h 35 mn à **22 h 00 mn**
- **Adjoint technique** : le temps de travail passe de 25 h 05 mn à **25 h 10 mn**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Les services de la Communauté Urbaine d'Alençon proposent plusieurs dates en 2021 pour accueillir une opération de broyage des déchets verts à Champfleu. Le Conseil Municipal souhaite proposer la date du 9 octobre ou du 6 novembre après-midi.

Madame ZENITER informe qu'il sera interdit de traiter le cimetière à partir de juillet 2022 et qu'il convient de commencer dès maintenant à adopter des méthodes alternatives et s'habituer à voir ici et là quelques herbes folles.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 8 avril à 19 h pour le vote du budget.